



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 93541

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les zones « intermédiaires ». Ces régions caractérisées par des potentiels agronomiques inférieurs à la moyenne nationale engendrent des revenus largement inférieurs malgré des tailles d'exploitation souvent importantes. Les difficultés sont particulièrement vives pour les exploitations cultivant des surfaces céréales oléoprotéagineuses (SCOP). Un plan de sauvegarde pourrait remédier à ces situations, notamment par une non-application de la modulation optionnelle, ainsi que la reconduction de la mesure agro-environnementale « rotationnelle ». C'est pourquoi il lui demande si un tel plan de sauvegarde est envisagé pour les zones « intermédiaires ».

## Texte de la réponse

Sensible aux caractéristiques particulières des zones intermédiaires, le Gouvernement a obtenu, dans le cadre de la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC), le recouplage partiel des aides grandes cultures. Cet acquis s'ajoute à la volonté de maintien de la mesure rotationnelle dont le financement est pris en compte dans les demandes faites par la France dans le cadre du futur plan de développement rural. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a aucunement l'intention d'adopter la modulation optionnelle des aides qui est laissée, dans le cadre de la PAC, à l'initiative de chacun des États-membres. Enfin, l'aide spécifique de 45 euros par hectare de culture énergétique (hors gel industriel) constitue également un appui non négligeable pour nombre d'exploitants des zones intermédiaires. Leurs superficies en colza et en tournesol sont appelées à croître, dans la perspective du taux de 10 % d'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles, fixé par le Gouvernement à l'horizon 2015. Cette perspective constitue un véritable atout pour l'agriculture des zones en question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93541

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 2006, page 4811

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6463